

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BRETAGNE**

**AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ BRETAGNE**

Rennes, le lundi 10 janvier 2022

Covid-19 et adaptation du dispositif de dépistage

L'augmentation du nombre de cas Covid-19 avec la propagation du variant OMICRON nécessite d'adapter le dispositif de dépistage par une priorisation des tests diagnostic (RT-PCR ou antigénique), associée à la mise en place de centres de dépistage éphémères pour compléter l'offre sur les territoires.

Priorisation des tests diagnostic (RT-PCR et antigénique) :

Dans le cadre de l'intensification de la demande de tests, la priorisation de l'accès aux tests (RT-PCR et antigénique) s'applique aux personnes suivantes :

- personnes symptomatiques et contacts à risque,
- personnes disposant d'une prescription médicale,
- personnes ayant un autotest positif,
- personnes dont la réalisation d'un test est obligatoire dans le cadre de l'application des règles aux frontières (retour de zone rouge ou rouge écarlate etc.),
- personnes ayant besoin d'un test pour se rendre à l'étranger.

Les autres situations doivent être considérées comme non prioritaires. Les tests de réassurance peuvent être réalisés par le recours à des autotests disponibles en vente dans les pharmacies et dans les grandes et moyennes surfaces.

Autotests pris en charge en officines :

1- Les personnes disposant d'un schéma vaccinal complet ou les enfants de moins de 12 ans identifiés comme contacts à risque dont le test RT-PCR ou antigénique s'est révélé négatif, se voient remettre 2 autotests.

2- Ces autotests doivent être réalisés deux jours puis quatre jours après le premier test.

3- Ils doivent faire l'objet d'une confirmation par un test RT-PCR ou antigénique en cas de résultat positif.

4- La remise des 2 autotests par le pharmacien est conditionnée à la présentation des éléments suivants :

- le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique négatif,
- la présentation d'un schéma vaccinal complet ou d'un justificatif prouvant un âge inférieur à 12 ans,
- la notification du statut de contact à risque par l'Assurance maladie ou l'Education nationale ou l'attestation sur l'honneur d'être cas contact téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/D%C3%A9claration%20sur%20honneur%20AUTOTESTS_VDDGOS.pdf

**Préfecture
de la région Bretagne**

Tél : 02 99 02 11 80
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Agence régionale de
Santé Bretagne**

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr

Mise en place de centres éphémères de dépistage pour favoriser l'accès aux tests de dépistage

L'ensemble des laboratoires de biologie médicale et des officines sont mobilisés pour augmenter les capacités de dépistage en région. En complément, de nombreux centres de dépistage sont mis en place dans les territoires pour répondre aux demandes d'accès aux tests.

La Protection civile, des médiateurs de lutte anti-covid et des professionnels de santé libéraux ont été mobilisés pour armer ces centres éphémères, qui sont prévus pour fonctionner sur une durée allant de quelques jours à quelques semaines.

Côtes d'Armor		
Lieu	Date de mise en place	Jours/Horaires
PLEDRAN Salle Horizon	Le 12 janvier	De 10h à 16h
LAMBALLE Salle municipale	Le 14 janvier	De 10h à 16h

Finistère		
Lieu	Date de mise en place	Jours/Horaires
PONT-CROIX Laboratoire eurofins	A compter du 10/01/2022	Du lundi au vendredi, de 14h30 à 18h
BREST Centre de dépistage Cerballiance (245 av. J. Jaurès)	A compter du 10/01/2022	Du lundi au samedi, de 10h à 18h

Ille-et-Vilaine		
Lieu	Date de mise en place	Jours/Horaires
VITRE Hall 2 du Parc expo de Vitré, Chemin du Fail	Du 11/01 au 23/01/2022	7 jours sur 7, de 9h à 13h et de 14h à 18h
RENNES Le Triangle	A compter du 10/01/2022	Du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h et de 14h à 17h
DINARD Palais des Arts et du Festival	A compter du 11/01	Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
VERN SUR SEICHE Maison de santé pluriprofessionnelle 2, rue François Rabelais	A compter du 13/01	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 10h30 Mercredi de 8h30 à 12h30

Morbihan		
Lieu	Date de mise en place	Horaires
VANNES Maison de Quartier Bohalgo 76 Rue du Général Weygand,	A compter du 13/01/2022	Du lundi au vendredi, de 9h à 13h et 15h à 19h et le samedi matin
LANESTER, Salle Studio Place Jean Maurice, rue des Déportés	A compter du 13/01/2022	Du lundi au vendredi, de 10h à 14h et de 16h à 19h Samedi matin de 8h à 12h
MALESTROIT Salle Jéhan	A compter du 17/01/2022	Du lundi au vendredi, de 12h à 14h

D'autres centres de dépistage éphémères seront amenés à ouvrir prochainement en Bretagne (Ruffiac, Morlaix, Quimper, Landerneau...)

La liste ci-dessus est publiée sur le site www.bretagne.ars.sante.fr et sera régulièrement actualisée au fur et à mesure de l'ouverture des dispositifs complémentaires.

**Préfecture
de la région Bretagne**

Tél : 02 99 02 11 80
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Agence régionale de
Santé Bretagne**

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr